

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N° 2024-413 :
Portant réglementation du stationnement
11 raize de Lauzière
Pour réparer un coffret de branchement ENEDIS

Le Maire de la commune de La Flotte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-5, L.2213-1 au L.2213-6,

Vu le Code de la Route et principalement les articles R. 411-7 à R 411-8,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu l'arrêté du 07 juin 1977 relatif à la signalisation de routes et autoroutes et ses modifications ultérieures,

Vu la demande de :

ALLEZ ET CIE
4 AVENUE DULIN
17300 ROCHEFORT SUR MER

Considérant que les travaux ou interventions de toutes natures sur les voies relevant de la police du maire nécessitent certaines restrictions au droit des chantiers,

Considérant que pour réparer un coffret de branchement ENEDIS, des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'étaient pas réglementés 11 raize de Lauzière.

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Du lundi 16 décembre 2024 à 8h00 au vendredi 20 décembre 2024 à 18h00

La circulation se fera en demi-chaussée en alternat 11 raize de Lauzière pour réparer un coffret de branchement ENEDIS par « ALLEZ ET CIE ». Le stationnement pourra être interdit au droit du chantier.

ARTICLE 2 : La pose, la surveillance et l'enlèvement de la signalisation réglementaire seront assurés par « ALLEZ ET CIE ».

ARTICLE 3 : Les tranchées devront être refermées et refaites à l'identique dans les quinze jours qui suivent la fin des travaux.

ARTICLE 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

ARTICLE 4 : Madame le Commandant de Brigade de Gendarmerie et le service des Polices sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Ampliation :

- Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St Martin de Ré,
- Le Service des Polices
- ALLEZ ET CIE

Fait à La Flotte, 12 décembre 2024

Le Maire,

Jean-Paul HÉRAUDEAU